

Lutter contre l'ambroisie en milieu agricole

Grandes cultures

Juin 2023

Un problème de santé publique

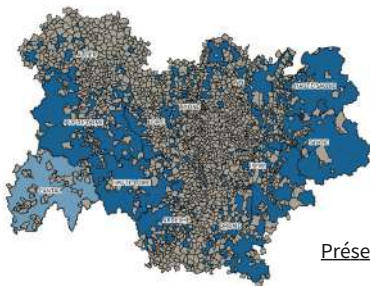
L'ambroisie est une plante allergisante dangereuse pour votre santé ainsi que celle de votre entourage. **Contrôler la présence d'ambroisie chaque année, avant la floraison, c'est agir pour la santé de tous.**

Avant d'agir, pensez à vos équipements de protection individuelle : vêtements couvrants, gants + **masque à poussières et lunettes de protection pour les intervention en période pollinique.** Selon le secteur géographique, 10 à 20% de la population présentent des symptômes allergiques.



Une forte pression en Auvergne-Rhône-Alpes

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante annuelle pionnière, qui **colonise préférentiellement les terrains non couverts.**



Sa première détermination en France a eu lieu dans l'Allier vers 1860. Depuis cette date, elle a colonisé une grande partie du territoire régional, y compris dans des zones de moyenne montagne.

Les grands bassins de production de céréales de la région sont fortement impactés par la présence de l'ambroisie.

Présence d'ambroisie déclarée entre 2001 et 2021

Sachez la reconnaître !

Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)



Feuilles : profondément découpées, du même vert sur les deux faces, sans odeur quand on la froisse



Flleurs mâles : épis denses de fleurs verdâtres
Pollens allergisants



Tige : velue et ramifiée, rougeâtre à maturité



Plantule : stade auquel la lutte est la plus efficace



Biologie - Cycle de développement

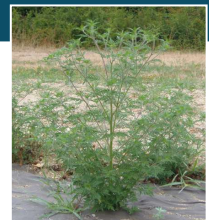
Plantule
mars - avril



Végétatif
mai - juillet



Adulte
juin - août



Ambrosie trifide (*Ambrosia trifida* L.)

Plante adulte pouvant mesurer jusqu'à 3m de hauteur



Feuilles : vertes des deux côtés, découpées 3 à 5 fois



Fleurs mâles : épis dressés, verts pâles à jaunes
Pollens allergisants



Tige : striée, souvent velue et rougeâtre



Plantule : stade auquel la lutte est la plus efficace



Floraison
juillet - sept.



Grenaison
août - oct.



Graine
hiver



Cultures de printemps : combiner prévenif et curatif

Une maîtrise à l'échelle de la rotation

Le cycle de développement de l'ambrosie **coïncide avec celui des cultures de printemps**. L'ambrosie est plus difficile à contrôler dans ces cultures, notamment lors d'un retour fréquent dans la rotation. L'alternance de cultures d'hiver et de printemps dans la succession culturale, en limitant le retour des cultures sensibles (tournesol, soja...), permet une lutte durable contre l'ambrosie.

Le faux-semis pour réduire le stock semencier avant la mise en culture

Cette technique préventive vise à créer un lit de semences propice à la germination des adventices. Lorsque les adventices ont levé (2 à 3 semaines plus tard), intervenir mécaniquement pour détruire les plantules. En cas de fort stock semencier et si la saison le permet, répéter le faux-semis une à deux fois avant le semis. Le dernier passage doit avoir lieu juste avant le semis pour **bénéficier d'un sol plus « propre »**.

Le décalage de la date de semis des cultures de printemps

Si le climat et les conditions de sol le permettent, un semis tardif des cultures de printemps permet :

- Une levée rapide de la culture qui concurrencera efficacement l'ambrosie ;
- De désherber l'ambrosie à la même période que les autres adventices (l'ambrosie a tendance à lever tardivement dans la saison).

Le binage, seul ou en complément

Le binage permet une **gestion mécanique efficace de l'inter-rangs des cultures sarclées**. Il est plus efficace s'il est **précédé de faux-semis** et si le semis a lieu dans de bonnes conditions, avec une **levée rapide et homogène de la culture**.

Si la pression de l'ambrosie reste problématique, une association avec du désherbage chimique (désherbage mixte) peut assurer une bonne maîtrise des adventices, notamment dans le tournesol et dans le soja.

Le matériel de binage doit être adapté au semoir utilisé, à la culture désherbée ainsi qu'au type de sol. Le binage doit être pratiqué sur plantes adventices jeunes (2 à 4 feuilles maximum) en conditions séchantes. Plus de détails sur les réglages de votre bineuse, consulter la plaquette « Désherbage mécanique en culture de maïs : comment bien choisir son outil ? » (disponible sur <https://aura.chambres-agriculture.fr>).



L'utilisation de produits chimiques en dernier recours

Les herbicides ont un impact sur la santé humaine et sur l'environnement et leur utilisation peut conduire au développement de résistances (des cas de résistances de l'ambrosie à certaines molécules herbicides ont déjà été constatés). Pour plus d'efficacité, cette lutte chimique doit être associée à d'autres techniques de lutte. Plus de détails sur la protection intégrée des cultures, consulter le [portail Ecophyto-PIC](#). Pour aller plus loin, consulter les stratégies de désherbage chimique utilisables pour lutter contre l'ambrosie ([disponible en annexe de ce document](#)).

Cultures d'hiver : maîtriser l'interculture

Les cultures d'hiver exercent une **concurrence efficace** face à l'ambrosie. En revanche, l'ambrosie peut germer au printemps, sous la culture, et se développer rapidement après la récolte. La lutte contre l'ambrosie en cultures d'hiver doit donc être menée **en post-récolte et/ou interculture**.

A noter : un risque de levée d'ambrosie peut apparaître après les semis de colza **dans le cas d'un mauvais état végétatif au démarrage de la culture** (sécheresse, maladies...).

Le déchaumage - broyage des résidus

Après la moisson, en l'absence de concurrence, les ambrosies jusque là contenues sous la culture se développent très rapidement. Le déchaumage (chimique ou mécanique) vise à détruire les adventices dans les chaumes. Pour l'ambrosie, il s'agit d'**intervenir avant floraison pour éviter la dispersion de pollens**. Si le déchaumage n'a pas pu avoir lieu avant floraison, il est impératif d'intervenir avant grenaison de l'ambrosie pour **éviter d'accroître le stock semencier de la parcelle**.

Pour plus d'efficacité, il est recommandé d'**intervenir tôt après la récolte pour profiter de l'humidité résiduelle du sol** (meilleure pénétration des outils de déchaumage mécanique et meilleure absorption des désherbants chimiques).

Lors d'un **déchaumage mécanique**, des passages croisés améliorent considérablement l'efficacité de déracinement. Des faux-semis successifs permettent aussi de réduire le stock semencier d'ambrosie. Pour le **déchaumage chimique**, en présence de vivaces, il est recommandé de suivre le traitement avec un déchaumage mécanique tardif pour une meilleure efficacité. Une attention doit être portée sur les **risques de résistance de l'ambrosie vis-à-vis du glyphosate**, qui a déjà été constatée en Amérique du nord.

Si le déchaumage n'a pas pu être réalisé, un broyage des plantes déjà levées permet, à minima, d'interrompre le cycle de développement de l'ambrosie.

Des couverts pour concurrencer l'ambrosie

Les cultures intermédiaires et autres couverts, s'ils sont implantés juste après la récolte avec une installation rapide, apportent une compétition à l'ambrosie pour l'espace et les ressources. Ils sont d'autant plus efficaces s'ils sont très couvrants (choisir des espèces adaptées). **Les mélanges à semer sont à adapter à la région, au type de sol et aux systèmes de culture**.

Et toi, comment tu gères l'ambrosie ?

FREDON AURA a enregistré une série de témoignages « à valeur d'exemple » afin d'illustrer certaines pratiques de lutte contre l'ambrosie.

Ces retours d'expériences, d'acteurs de terrain concernés par la question de l'ambrosie sur le territoire (agriculteurs, référents ambrosie...), sont consultables sur le portail de la lutte contre l'ambrosie en Auvergne-Rhône-Alpes ou en scannant le QR Code ci-contre.



Autres surfaces agricoles

Prairies

Une surface enherbée dont le couvert est bien implanté peut limiter le développement de l'ambrosie. Toutefois, le risque de prolifération de l'ambrosie reste présent :

- L'année d'implantation de la prairie, où la concurrence de la prairie vis-à-vis de l'ambrosie est réduite. Il est conseillé d'**implanter le couvert à l'automne avec des espèces couvrantes** ;
- Les années suivantes, la dégradation du couvert herbacé (sécheresse, surpâturage...) peut entraîner la levée de pieds d'ambrosies. Le pâturage ou la fauche de ces parcelles doit impérativement intervenir avant floraison.

Bords de parcelles, surfaces en gel, jachères, bandes enherbées

L'ambrosie se développe préférentiellement sur les bords de parcelle, là où les cultures sont moins denses. Il s'agit bien souvent des **zones de démarrage de contamination** des parcelles. Il convient donc d'être vigilant sur ces espaces.

Pour empêcher la floraison ou la grenaison des ambrosies, plusieurs interventions d'arrachage ou de broyage (en abaissant si possible la hauteur de coupe à chaque passage) peuvent être nécessaires. Il en va de même pour les surfaces en gel et les jachères, **dans le respect des périodes d'intervention autorisées**.

Semences

En 2004, l'INRA de Dijon a étudié le risque de dispersion de l'ambrosie via les semences de tournesol.

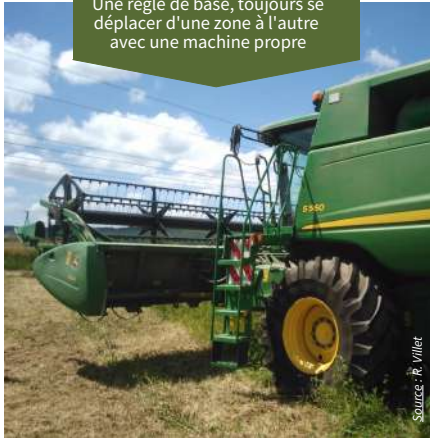
Ce travail met en évidence **la nécessité d'assurer un contrôle strict des mélanges pour oiseaux**. Ces mélanges, notamment ceux à base de tournesol, peuvent aussi contenir des semences d'ambrosie. Il y a donc un risque de dissémination des graines d'ambrosie, plus légères, autour des mangeoires.



Un passage au tamis à maille de 3 mm permet d'éliminer efficacement les graines d'ambrosie !

Nettoyer les engins agricoles pour limiter la dispersion

Récolte :
Une règle de base, toujours se
déplacer d'une zone à l'autre
avec une machine propre



Pensez à nettoyer vos engins de récolte en bout de champ contaminé !

En période de grenaison de l'ambroisie (à partir d'août), il est important de nettoyer les engins de récolte (moissonneuse-batteuse, ensileuse de maïs,...) en bout de champ pour faire tomber un maximum de graines.

Cette pratique limite la dissémination sur les voies d'accès, le reste du parcellaire et les plateformes de stockage du matériel.

Organiser votre chantier

Lors de vos travaux de récolte à venir, des précautions sont donc nécessaires pour prévenir l'apparition de nouveaux foyers d'ambroisie :

- Avant toute intervention, **repérer les différentes zones contaminées** par l'ambroisie sur le chantier ;
- **Commencer par la zone la moins infestée** pour ne pas favoriser la dissémination des graines et la progression de l'ambroisie sur la parcelle ;
- **Terminer par la zone la plus infestée ;**
- **Procéder au nettoyage de votre machine sur la parcelle**, avant de passer à tout autre chantier ;
- Dans la mesure du possible, privilégier un nettoyage à l'aide d'un souffleur de feuilles à moteur thermique autonome (plus efficace qu'un balayage) et passer sur toutes les parties de la machine susceptibles d'abriter des graines (à défaut, utiliser le souffleur de la moissonneuse-batteuse) ;
- Lors de la vidange de la trémie, ouvrir les grilles et ventiler à fond afin de faire un passage avec le souffleur ;
- Si possible, utiliser une machine munie de broyeur sous la coupe (pour broyer les plants d'ambroisie) et de récupérateurs des menues pailles (pour exporter les graines d'ambroisie) ;
- Quelle que soit la période de l'année, toujours veiller à bien **enlever la terre collée aux roues des engins agricoles** avant de sortir d'une parcelle contaminée par l'ambroisie.

Plus de détails, consultez la [brochure « Ambroisie et machines agricoles »](#) éditée par l'Observatoire des ambrosies.



Que dit la réglementation ?

Décret et arrêté du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie et à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé

« Les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de :

- **Prévenir la pousse de plants d'ambrosie ;**
- **Détruire les plants d'ambrosie déjà développés.**

« La destruction de l'ambrosie devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limites de parcelle (y compris talus, fossés ou chemins inclus dans la parcelle cadastrale) ».

Dans les 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, **des arrêtés préfectoraux ont été adoptés ; ils précisent l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour lutter contre les différentes espèces d'ambrosie.**

De plus, suite à la découverte, en 2021, de plusieurs foyers d'ambrosie trifide dans l'Ain, un arrêté préfectoral modificatif a été adopté pour apporter des mesures complémentaires vis-à-vis de la lutte contre l'ambrosie trifide sur ce département.

Arrêtés fixant les règles relatives aux BCAA

Les espèces invasives telles que l'ambrosie ne sont pas autorisées en couverts dans les bandes tampons. Il est préconisé de mettre en place un couvert suffisamment dense pour concurrencer l'ambrosie. Consultez l'arrêté de votre département.

En cas d'obligation de destruction de parcelle due à une trop forte présence d'ambrosie, il est possible de conserver vos aides PAC en déclarant un accident de culture. Pour plus de détails, contactez votre DDT avant toute intervention.

Liens utiles

Plus d'informations sur la lutte contre l'ambrosie sur :

- <https://ambrosie.fredon-aura.fr>
- <https://ambrosie-risque.info>

Pour toute question relative à la plante, à la réglementation en vigueur ou à la gestion des relations avec les riverains, contacter votre référent FREDON AuRA.

Pour plus de renseignements sur la gestion de l'ambrosie en culture, contacter votre référent technique local.



Les actions liées à la lutte contre l'ambrosie ont été cofinancées par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

